



**Procès-Verbal  
Réunion du Conseil Municipal  
le mardi 16 septembre 2025  
20H00**

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL  
**Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE  
Bâtiment les Marronniers**

**Présents :**

CHARPINE François – CUCCURU Isabelle - DUPRAZ Fabien - FLEURET Anaïs - GARDET Catherine – MANSOZ Carine - MANTEL Frédéric - MARCHAIS Marie-Lise - PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel - WROBEL David.

**Excusés :**

WDOWIAK Monika (pouvoir à C. MANSOZ), EHNY Richard (pouvoir à D. WROBEL).

**Absent(s) :**

CORMIER Claire.

**Secrétaire de séance :** CUCCURU Isabelle

**En exercice : 15**

**Quorum : 8**

**Présents : 12**

**Absents : 3**

**Nombre de Pouvoirs : 2**

**ORDRE DU JOUR de la SEANCE**

**I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

- I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2025
- I.2. Compte-rendu des commissions par adjoints et conseiller délégué
- I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

**II. FINANCES**

- II.1. Demande de subvention déposée par l'Entente Commerciale et Artisanale du Lac d'Aiguebelette /ECALA
- II.2. Demande de subvention pour lancement de l'association Sourires Part'âgés
- II.3. Demande de subvention déposée par l'Entente Athlétique du Lac d'Aiguebelette/EALA pour organisation d'un trail semi-nocturne le 13 décembre 2025
- II.4. Construction de la gendarmerie et logements : accord de principe pour la garantie de l'emprunt contracté par Savoisienne Habitat

**III. URBANISME**

- III.1. Etat sur les PC/ OP/ CU
- III.2. Cession de parcelles par les Consorts RIGOUDY/BOURDIER

**IV. VOIRIES & RESEAUX**

- IV.1. Approbation de la réorganisation de la voirie communale
  - Tableau de classement des voies communales
  - Tableau de classement des places publiques
- IV.2. Présentation de l'inventaire des chemins ruraux en vue de l'enquête publique

**V. PARCS DE DETENTE**

- V.1. Bilan de la saison estivale 2025

**VI. DIVERS**

- VI.1. Recensement de la population -15 janvier au 14 février 2026
- VI.2. Mise à disposition gracieuse d'un bamum par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à destination des associations : autorisation à donner à Madame le Maire pour dépôt dossier

**VII. INFORMATIONS**

- Remerciements de l' ASN pour subvention
- Dossier du collectif « Entrée Est de Novalaise »
- Soirée ciné-débat : agriculture et cohabitation – projection du film La ferme des Bertrand, le 17 octobre 2025 à 19H00 – salle polyvalente

## I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

### I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2025

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux, le 5 août dernier. Aucune remarque n'a été formulée.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite le secrétaire de séance à le signer.

VOTE Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 14

### I.2. Compte-rendu des commissions par adjoints et conseiller délégué

**Intervention de Isabelle CUCCURU :** s'interroge sur le libellé du point I.2 puisqu'il ne lui semble pas que des commissions se soient réunies durant l'été. Elle trouve le libellé trompeur car ce n'est du coup pas un compte-rendu des commissions mais des activités des adjoints – remarque appuyée par Daniel TAIN. Elle ne dit pas qu'il n'y a pas d'informations transmises mais que les commissions ne se sont pas réunies.

**Réponse de Claudine TAVEL :** confirme que des réunions hors commissions se tiennent dans le cadre des délégations des adjoints et du conseiller délégué. Ce point en est également le compte-rendu. Elle prend bonne note de la remarque pour le libellé aux prochaines séances.

- Associations / animations - Mobilité / Espaces Verts– Fabien DUPRAZ
  - Associations / animations
    - 14 juillet : belle journée, bien remplie, beaucoup de monde. Feu d'artifice tiré en haut : quelques incompréhensions mais il rappelle les exigences de sécurité (notamment périmètre de 100 mètres de zone interdite au public).
    - Forum des associations : 56 associations représentées, beaucoup de visiteurs et d'inscriptions enregistrées >> gros succès cette année encore.
    - Nouveaux arrivants : 7 familles présentes. Les prochaines communications pour cet évènement se feront via le site internet communal, le panneau lumineux et Panneau Pocket.
    - Salle polyvalente : le travail de réorganisation de l'occupation de la salle par les associations se poursuit, en partenariat avec la CCLA.
    - Vœux du Maire : le 09 janvier 2026 – Repas des Aînés : le 17 janvier 2026.
  - Espaces verts  
Route de St-Genix : à la demande des riverains (rencontre habitants) les massifs ont été dégagés en graminées (problème visibilité \_sécurité véhicules/pétitions)  
  - Culture / Bibliothèque / Inclusion / Jeunesse – Fabien DUPRAZ p/o Monika WDOWIAK  
Réunion lancement projet sur devenir bibliothèque vendredi 19.09.2025 avec le CAUE  
Calendrier des animations à venir :  
04.10.2025 : ma bibliothèque en fête      23\_25.10.2025 : opération 1ère pages en collaboration avec le R.A.M  
14.11.2025 : conférence science      21.11.2025 : journée du livre à 1€ - F.O.L  
06.12.2025 : conférence sur la justice
  
  - Urbanisme / voirie et réseaux – David WROBEL  
Patrimoine OPAC : réunion sur le fonctionnement du patrimoine existant et projet travaux de mise aux normes isothermiques sont prévus à l'horizon 2031-2032.  
Le recours contre le permis de construire des futurs logements OPAC, route des Charmilles, a été classé sans suite.  
Salle polyvalente-rénovation : tenue d'une réunion avec l'architecte et le cuisiniste.
  
  - Transition énergétique / numérique – Alain PLOUZEAU  
Eclairage public : la commande de la dernière phase a été passée ; en attente du matériel.  
En ce qui concerne la salle polyvalente, seul le projet ombrières est maintenu, l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture étant non réalisable techniquement.

**Intervention de Daniel TAIN :** demande où en est l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison des associations et ce qu'il en est du surcoût de l'assurance.

**Réponse de Claudine TAVEL :** à la suite du reclassement du bâtiment en ERP 5, des travaux de mises aux normes ont dû être effectués ; ne manque aujourd'hui plus que l'installation d'une porte coupe-feu au niveau du logement communal. Surcoût assurance : en cours d'étude chez notre assureur.

- Economie locale et développement durable – Marie-Lise MARCHAIS
  - Mobilité territoire :
 

Phase finale du dossier de candidature SERM en décembre 2025 : orientations validées >> amélioration de la desserte ferroviaire sur l'Avant-Pays Savoyard et évolution de l'offre ferroviaire vers du péri-urbain Chambéry / Pont de Beauvoisin.

En partenariat avec la CCLA, création cet été d'un nouvel arrêt vers la Maison du Lac desservit par une ligne BUS\_TER permettant une meilleure correspondance avec les trains pour Grenoble tôt le matin et élargissement des plages horaires.

Co-voiturage : succès avec plus de 400 000 kms parcourus en co-voiturage. Reconduction de l'opération de gratification (enveloppe A.V.P.S : 25 000 €).
  - Economie locale
 

Eco défi des artisans : reprise de l'opération cet automne.

Contrat de chaleur Région pour l'aide aux entreprises et collectivités qui auront un projet énergie renouvelable, signé vendredi 19.09.2025.
- Jumelage NOVALESA – Claudine TAVEL
 

Très belle journée avec 3 points de réception (maison du lac / parvis de la mairie / salle polyvalente) et environ 300 personnes présentes sur le parvis de la mairie pour la cérémonie officielle et le vin d'honneur. Le comité de jumelage va maintenant officiellement se constituer et travailler aux actions en lien notamment le collège de l'Epine, les écoles et les associations sportives & culturelles du territoire.

Visionnage de la vidéo de présentation de la commune, réalisée à l'attention des Italiens, qui sera mise en ligne sur notre site internet.

#### I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Réception de DIA - Décision de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens suivants :

○ DIA Maître RAYNAUD	bâti	Rue de la Merlatière
○ DIA Maître MAISONNIER	bâti	Chemin du Pinod
○ DIA Maître ROUHETTE	bâti	Route de Gerbaix
○ DIA Maître FLAVENS	bâti	Route du Goutier
○ DIA Maître BOYER	bâti	Chemin des Feugières
○ DIA Maître POMEL	bâti	Rue de la Merlatière
○ DIA Maître POMEL	bâti	Rue de la Merlatière
○ DIA Maître BORNAND	bâti	Route des Bottières
○ DIA Maître DEVRED	bâti	Route de Nances
○ DIA Maître RAYNAUD	non bâti	Le Buinon
○ DIA Maître RAYNAUD	non bâti	Le Buinon
○ DIA Maître BOBINEAU	bâti	Allée des Orchidées
○ DIA Maître VENTURA	bâti	Au Goutier

## II. FINANCES

### II.1. Demande de subvention déposée par l'Entente Commerciale et Artisanale du Lac d'Aiguebelette /ECALA

Madame le Maire rappelle que l'ECALA est une association regroupant artisans, commerçants et services présents sur le territoire. Cette dernière sollicite une subvention pour continuer de proposer des actions pour son développement, notamment à travers un livret édité en plus de 1 100 exemplaires et distribué aux particuliers et collectivités, des évènements festifs tels que le 6 décembre, la quinzaine commerciale.

Il est proposé de verser une subvention de 800 €

#### Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

### II.2. Demande de subvention pour lancement de l'association Sourires Part'âgés

Madame le Maire expose que cette association créée en juin 2025, dont le siège social est fixé à l'EHPAD de Novalaise, a pour objet d'améliorer la qualité de vie sociale des résidents, favoriser et développer des projets ciblés sur la vie sociale à l'EHPAD pour les résidents, contribuer au bien-être des résidents en donnant une autre dimension à l'animation.

Cette association sollicite un soutien financier afin de pouvoir améliorer le quotidien des aînés, à travers plusieurs projets : création d'un espace détente (coin bar/cafété, mise à disposition de jeux de société classiques et adaptés...), organisation de sorties culturelles (musées), acquisition de matériel adapté comme un vélo triporteur, organisation d'un séjour vacances à la mer.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 500 € pour l'aide au démarrage de l'association.

**Intervention de Daniel TAIN** : il ne prendra pas part au vote car il est membre de l'association.

**Décision du Conseil Municipal :**

VOTE	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 1	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

**II.3. Demande de subvention déposée par l'Entente Athlétique du Lac d'Aiguebelette/EALA pour organisation d'un trail semi-nocturne le 13 décembre 2025**

Madame le Maire expose que l'EALA organise le 13 décembre prochain la 3ème édition de NOVATRAIL, trail semi-nocturne et sollicite une subvention pour l'organisation de cette manifestation.

La section Team Trail Novalaise, comme lors de ses 2 premières éditions, travaillera pour nouer un partenariat avec une association savoyarde afin de promouvoir des pratiques inclusives au sein du monde sportif.

Il est proposé de verser une subvention de 400 €.

**Intervention de David WROBEL** : il ne prendra pas part au vote car il est membre de l'association.

**Décision du Conseil Municipal :**

VOTE	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 1	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

**II.4. Construction de la gendarmerie et logements : accord de principe pour la garantie de l'emprunt contracté par Savoisiennes Habitat**

Madame le Maire expose que dans le cadre du projet de construction d'une caserne de gendarmerie et de 26 logements de fonction sur la Commune par Savoisiennes Habitat, cette dernière sera amenée à contracter, le moment venu, un Prêt Logement de Fonction (PLF) auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, dispositif spécifique à ce type d'opération.

Savoisiennes Habitat sollicitera de la part de la Commune une garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, l'autre moitié devrait être apportée par le Département de la Savoie.

Dans cette perspective, Savoisiennes Habitat sollicite un accord de principe pour cette garantie d'emprunt.

Les informations relatives à la durée et conditions de prêt seront transmises ultérieurement afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer, par délibération.

**Intervention de Daniel TAIN** : il ne votera pas pour la garantie de l'emprunt en raison du risque financier encouru. Il donne lecture du courrier adressé à Madame la Député Marina FERRARI par Monsieur le Ministre Bruno RETAILLEAU Ce courrier ayant été signé 3 jours avant la censure du gouvernement, il pense qu'il y a un risque que cela évolue en raison du déficit budgétaire important. Il n'est pas certain que la gendarmerie soit installée de façon pérenne sur la Commune ou que le ministère de l'Intérieur paye les loyers à Savoisiennes Habitat. Il estime donc que le risque financier est trop important.

**Réponse de Claudine TAVEL** : elle s'apprête à donner lecture du même courrier, reçu à son attention en mairie. Elle explique que le projet gendarmerie n'a jamais été remis en cause ; il s'agit là de l'arrivée des gendarmes. La caserne et les bâtiments logements sont 2 choses bien distinctes. Elle confirme que l'occupation des logements par les gendarmes est actée pour une durée de 9 ans et qu'il est entendu que l'on ne peut pas deviner la suite. Elle explique que pour ce projet de logements, un bailleur social est exigé par les services de l'Etat car si ceux-ci ne sont plus occupés par des gendarmes, ils intègrent le parc des logements sociaux à disposition des habitants, comme cela s'est déjà produit par le passé avec les logements secteur Pré Rampeau.

Elle s'étonne, dans ce contexte, que Daniel TAIN vote contre la construction de logements sociaux ; ce que ce-dernier réfute.

**Décision du Conseil Municipal :**

VOTE	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 1	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

### III. URBANISME

#### III.1. Etat sur les PC / DP / CU

• PC	Rte du Col de l'Epine Montée des Bovardes	transfert de PC création annexe
	Le Terreau Route de Gerbaix Chemin des Champs Chemin Pré St Jean	maison individuelle réhabil. En 7 logements et local artisanal modification toiture modification bardage
• DP	Route du Gojat Route du Banchet Chemin de Barbolion Allée des Valérianes Chemin du Janjoux Chemin de la Platière Allée des Cèdres Route du Banchet Route du Col de l'Epine Route du Gojat Route du Col de l'Epine Route de Marcieuxabri	abri + carport pompes à chaleur + modif jacobines/lucarnes modif terrasse/jacobine – abri voiture transf local en habitation + aménagt combles panneaux photovoltaïques vêrande piscine installation photovoltaïque division foncière carport clôture de jardin
• CU	Rue de la Merlatière Route du Collomb Route de Yenne La Crétaz /Aux Envers Route de Pré Votie Chemin des Feugières Route de Nances Chemin des Richards Le Buinon Route du Col de l'Epine Route du Lac L'Arbaz	CU d'information CU d'information CU d'information CU d'information (x 4) CU d'information CU d'information CU d'information CU opérationnel CU d'information CU d'information CU d'information CU d'information

#### III.2. Cession de parcelles par les Consorts RIGOUDY/BOURDIER

Madame le Maire expose que les Consorts RIGOUDY et BOURDIER (9 héritiers), co-propriétaires des parcelles C 906 (contenance 1 530 m<sup>2</sup>), C 991 (contenance 2 917m<sup>2</sup>) et C 992 (contenance 590 m<sup>2</sup>), situées au lieudit Le Terreau, ont fait part de leur souhait de céder gratuitement ces parcelles à la Commune, la forme de cette cession ne devant entraîner aucun frais à aucun titre que ce soit auprès des propriétaires actuels.

Ces parcelles sont classées en zones N (Nco) au PLU.

Il est proposé d'accepter cette cession gratuite des Consorts RIGOUDY/BOUDIER et de prendre en charge les frais de l'acte notarié.

#### Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

#### IV. VOIRIES & RESEAUX

##### IV.1. Approbation de la réorganisation de la voirie communale :

- Tableau de classement des voies communales
- Tableau de classement des places publiques

Madame le Maire rappelle que la gestion de la voirie communale (classement des voies ou chemins en voie communale ou le déclassement) relève de la compétence du Conseil Municipal.

Le tableau de classement des voies communales a été mis à jour avec intégration de sections de chemins ruraux classés en voie communale, aucun déclassement de voie communale n'a été effectué.

Ce tableau est présenté à l'écran ainsi que le tableau récapitulatif du classement des voies publiques.

Il convient d'approuver ces tableaux.

##### Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 14

##### IV.2. Présentation de l'inventaire des chemins ruraux en vue de l'enquête publique

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 décidant de procéder au recensement des chemins ruraux.

David WROBEL présente le tableau récapitulatif avec notice explicative et plan de situation.

Cet inventaire des chemins doit faire l'objet d'une enquête publique, pour une durée d'une quinzaine de jours. Un arrêté du Maire désignera un commissaire enquêteur, fixera les modalités de l'enquête qui aura lieu probablement en octobre ainsi que les modalités de publication.

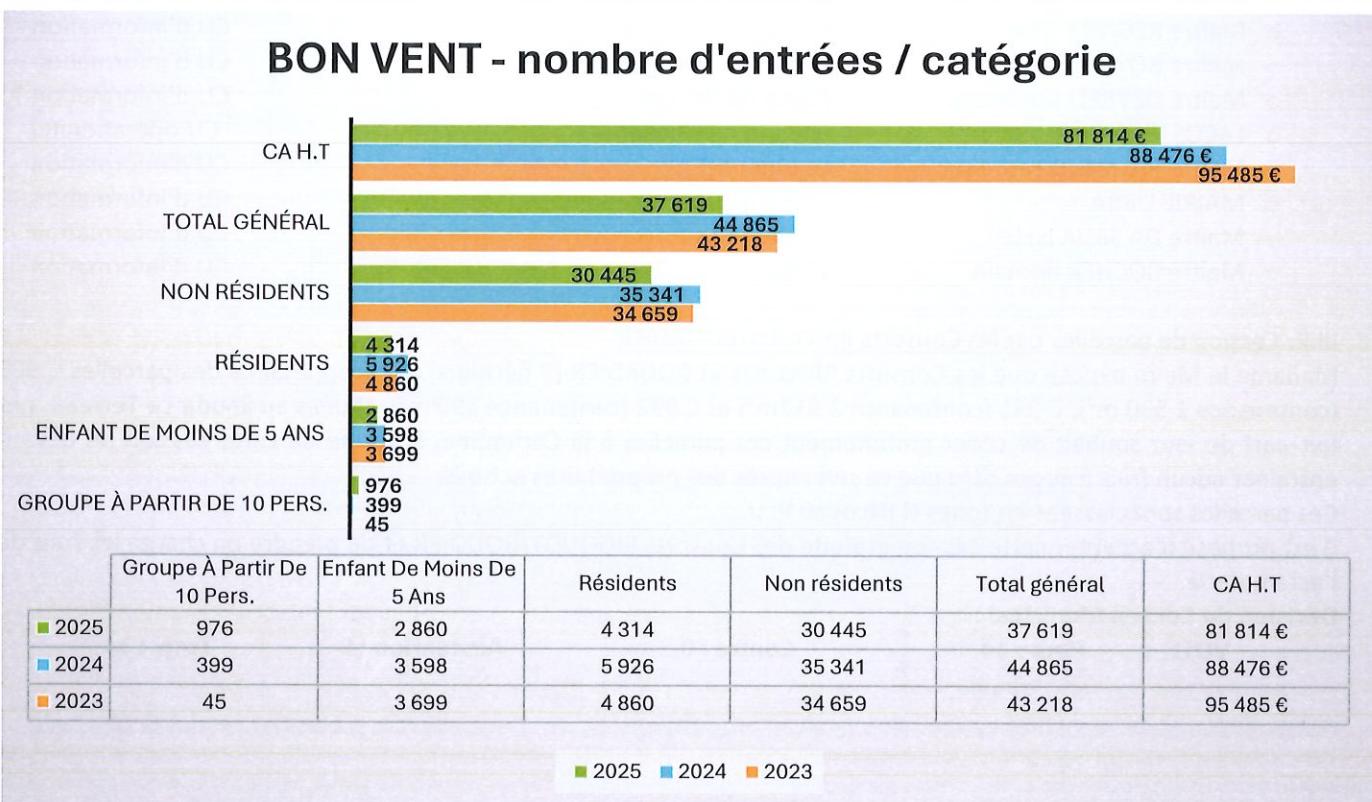
Il précise que les chemins ruraux peuvent faire objet d'une prescription acquisitive, d'où la nécessité d'une enquête publique.

#### V. PARCS DE DETENTE

##### V.1. Bilan de la saison estivale 2025

Frédéric MANTEL donne lecture du bilan informatif projeté à l'écran.

Claudine TAVEL précise que le constat d'une baisse de fréquentation est identique pour les autres acteurs du secteur (plages / restaurants / commerces).



## VII. INFORMATIONS

- Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciements de l'ASN pour la subvention reçue.
- Dossier du collectif « Entrée Est de Novalaise »  
Madame le Maire donne lecture de sa réponse adressée à Monsieur Yves GARDET, représentant du collectif, en date du 16.09.

Le mar. 16 sept. 2025 à 15:44, MAIRIE NOVALAISE <[mairie@novalaise.fr](mailto:mairie@novalaise.fr)> a écrit :

Bonjour Monsieur,

J'ai bien reçu le dossier du collectif de « l'entrée Est » de Novalaise que j'ai transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Ce dossier sera évoqué dans les questions diverses, lors de la séance de ce soir. Mais je peux, d'ores et déjà, vous informer que, comme cela a été réalisé pour les 2 passages piétons devant la Maison des Associations et devant la boulangerie, le passage piéton devant le crucifix, ainsi que 2 autres feront, eux aussi, l'objet d'une même réfection et ce, dans les semaines à venir. Je n'ai pas, à ce jour, la date exacte d'intervention.

Il sera effectué, lors de cette intervention, la réfection de la grille d'eaux pluviales.

En ce qui concerne le trafic des véhicules, je contacte les services du Département, avec qui j'avais déjà échangé à ce sujet, afin d'obtenir un comptage.

La vitesse est limitée sur cette section de voirie à 30 km/h avec un radar pédagogique. Le projet de *vélo route des 5 lacs* traversera la commune de Novalaise par la RD 921 et des aménagements au sol (bandes cyclables...) seront prévus à ce moment-là. Le projet d'aménagement n'est pas arrêté définitivement pour l'instant, la maîtrise d'œuvre n'étant pas encore sélectionnée par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous ultérieurement.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Cordialement.

Claudine TAVEL

Maire de NOVALAISE

- Soirée ciné-débat : agriculture et cohabitation – projection du film La ferme des Bertrand, le 17 octobre 2025 à 19H00 – salle polyvalente

Madame le Maire obtient l'aval unanime des membres du Conseil Municipal pour publier cet évènement sur Panneau Pocket.

Séance levée à : 21h51.

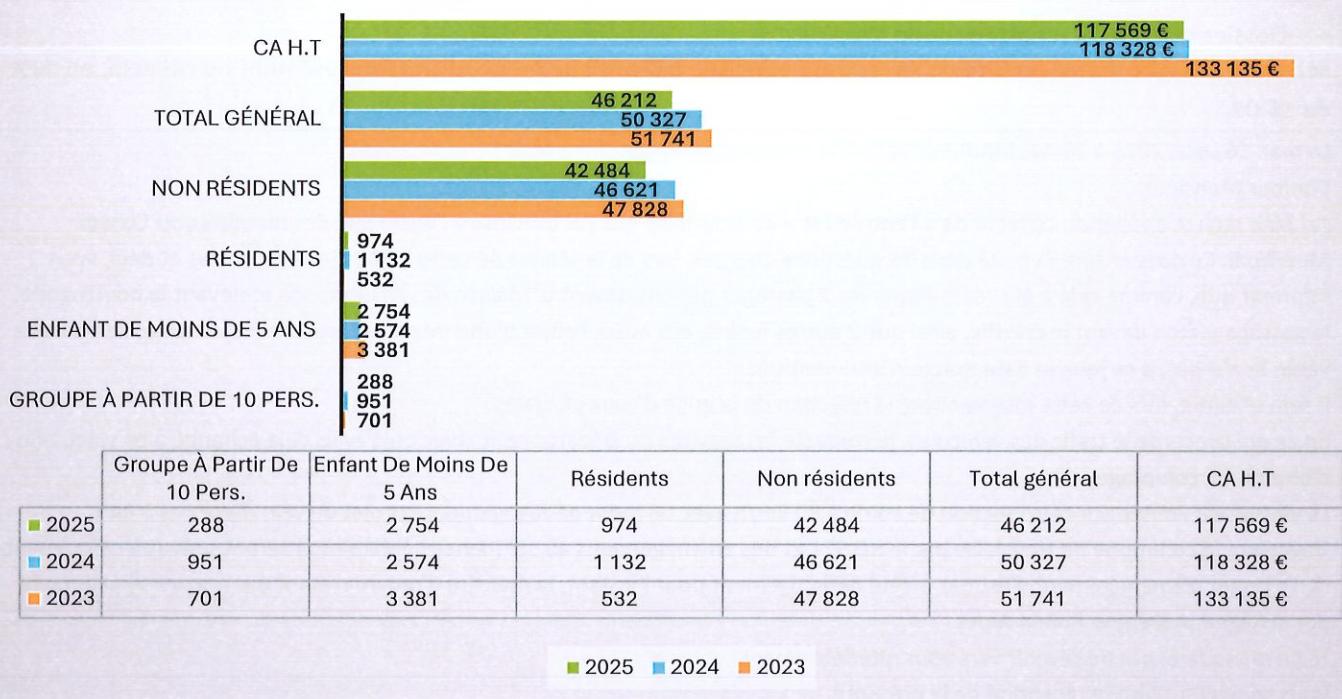
Le Maire, Claudine TAVEL



Le Secrétaire de séance, Isabelle CUCCURU



## PRE ARGENT - nombre d'entrées / catégorie



## VI. DIVERS

### VI.1. Recensement de la population – 15 janvier au 14 février 2026

Madame le Maire expose que cette enquête se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Ce recensement est important puisque de sa qualité dépend le calcul de la population de référence prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat au budget.

Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Un coordonnateur communal a été désigné, sa mission consiste à assurer le suivi de la collecte, encadrer les agents recenseurs qui seront au nombre de 5. Ces agents seront recrutés et suivront une formation à l'automne.

### VI.2. Mise à disposition gracieuse d'un barnum par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à destination des associations : autorisation à donner à Madame le Maire pour dépôt dossier

Madame le Maire expose que la Région a lancé un dispositif, destiné aux communes de plus de 2 000 habitants, permettant d'obtenir gratuitement un barnum de qualité (3m X 3m), à destination des associations locales.

Les modalités sont les suivantes :

- Le barnum est cédé gratuitement par la Région
- La Commune s'engage à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au bénéfice des associations locales
- Une seule attribution de barnum par commune, la Région veillera à une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire régional.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de cession de barnum et ce, avant le 28 septembre 2025 et s'engager à respecter les conditions édictées par la Région.

#### Décision du Conseil Municipal :

VOTE      Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0      Total : 14